OGDEN

CANADA
Province de Québec
MRC de Memphrémagog
Municipalité d'Ogden

AVIS PUBLIC

Projet de Règlement no. 2026.08
Assemblée publique de consultation

Veuillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 3 août 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le Projet de Règlement no. 2026.08 d'amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no. 2024.06.

Ce règlement a pour but de modifier le Règlement numéro 2024.06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une meilleure intégration architecturale des bâtiments accessoires sur l'ensemble du territoire visé par un PIIA, de préserver le caractère rural, patrimonial et paysager des différents secteurs d'Ogden, d'éviter l'implantation de bâtiments accessoires dont l'apparence, les matériaux ou les couleurs seraient incompatibles avec le bâtiment principal ou avec le milieu environnant et de favoriser des projets de qualité qui contribuent à la valeur esthétique et à l'harmonie du cadre bâti.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée de consultation publique qui se tiendra le 14 septembre 2026 à 18h45 dans la salle du conseil municipal située au 70 chemin Ogden à Ogden. Au cours de cette assemblée de consultation, monsieur le maire ou tout membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront alors entendus. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce projet, vous pouvez également les faire parvenir à la municipalité avant la date et heure de l'assemblée de consultation.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 5 août 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 5 août 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5e jour du mois d'août 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE